

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1387

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l’alinéa 42, supprimer les mots :

« au sein ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la seconde phrase du même alinéa et aux première et deuxième phrases de l'alinéa 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.